

---

**Nombre de membres**

**Séance du vendredi 24 novembre 2023**

**en exercice** : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MARCHAL Philippe, Maire.

**Présents** : 7

**Votants** : 7

**Sont présents** : Philippe MARCHAL, Damien BELLANGER, Didier KRETZ, Virginie DUMAS, Hervé LE MEN, Régis LEFRANC, Grégory QUINTUS

**Représentés** :

**Excuses** : Catherine CLAIN, Nicolas FLAMME, Stéphane JACQMIN

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Virginie DUMAS

---

**Ordre du jour** :

- Suppression d'un poste d'adjoint au Maire
- Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelable
- Présentation du rapport d'activité de l'USESA
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

**1 sujet ajouté** :

- Encaissement d'un chèque

**Objet** : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire - 2023\_049

Suite à la démission de Madame Isabelle DEBENEST, de ses postes de 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et conseillère municipale de la commune de Marigny-en-Orxois soumise à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en oeuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L2122-10

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal.

- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint et d'un poste de conseillère municipale.

**Objet** : Encaissement d'un chèque - 2023\_050

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un remboursement à la commune sous forme de chèque pour un montant de 1 396.80 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce remboursement et autorise le Maire à remettre le chèque à l'encaissement.

**Objet** : Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelable

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables à cet effet, les communes doivent définir des

"zones d'accélération" des énergies renouvelables, par type d'énergie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de créer un groupe de travail afin d'exploiter le sujet.

Les membres désignés sont :

- \* Monsieur Hervé LE MEN, Conseiller Municipal
- \* Monsieur Régis LEFRANC, Conseiller Municipal
- \* Monsieur Grégory QUINTUS, Conseiller Municipal

Objet: Présentation du rapport d'activité de l'USESA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'USESA, il reste à disposition en Mairie afin d'en prendre connaissance.

Séance levée à 19h45.